



StreamWIDE

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



StreamWIDE

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société StreamWIDE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société StreamWIDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2.8 de l'annexe aux comptes annuels décrit le mode de reconnaissance du chiffre d'affaires en fonction des différents types de revenus. Nos travaux ont consisté à apprécier, sur la base de tests, le bien-fondé et la correcte application des méthodes mentionnées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 25 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Carine Malval

STREAMWIDE SA – Comptes statutaires annuels au 31 décembre 2023

• **Bilans aux 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022**

(En K€)	31-déc.-23	31-déc.-22	31-déc.-23	31-déc.-22	
Immobilisations incorporelles	42	44	280	305	Capital social
Immobilisations corporelles	801	843	8 128	12 858	Réserves
Immobilisations financières	4 402	4 412	4 311	1 001	Résultat
ACTIFS IMMOBILISES	5 245	5 299	12 719	14 164	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Stocks	-	-	157	146	Provisions
Créances clients	11 659	7 792	8 715	2 066	Emprunts et dettes financières
Autres créances	1 498	1 408	3 376	2 318	Dettes fournisseurs
Valeurs mobilières de placement	1 290	2 814	1 944	984	Dettes fiscales et sociales
Trésorerie	13 316	7 699	4 417	3 354	Autres dettes
Charges constatées d'avance	272	268	1 724	1 871	Produits constatés d'avances
			228	377	Ecart de conversion passifs
ACTIFS CIRCULANTS	28 035	19 981	20 561	11 116	TOTAL DETTES
TOTAL ACTIFS	33 280	25 280	33 280	25 280	TOTAL PASSIFS

• **Comptes de résultat 2023 et 2022**

(En K€)	31-déc.-23	31-déc.-22
Ventes de services	14 168	11 829
Ventes de marchandises	-	-
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	14 168	11 829
Reprises prov / transfert de charges	4	54
Autres produits	606	924
Achats de marchandises	-	-
Variation de stocks	-	-
Charges externes	-10 858	-9 002
Impôts et taxes	-63	-54
Charges de personnel	-1 435	-1 592
Dotations aux amortissements	-226	-171
Dotations aux provisions	-11	-1
Autres charges	-17	-15
RESULTAT EXPLOITATION	2 168	1 972
Produits financiers	2 052	21
Charges financières	-522	-1 968
RESULTAT FINANCIER	1 530	-1 947
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-
Impôts sur les bénéfices	613	976
RESULTAT NET	4 311	1 001

- **Annexes aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023**

Les notes et tableaux de la présente annexe font partie intégrante des comptes annuels. L'exercice social, d'une durée de 12 mois, couvre la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

- Total du bilan :	33.279.534 €
- Résultat net (bénéfice) :	4.311.304 €

L GENERALITES

1.1 Présentation de l'activité

La société STREAMWIDE SA a démarré son exploitation le 25 janvier 2001. Elle a pour activité historique l'édition de logiciels destinés aux opérateurs télécoms fixes ou mobiles et aux fournisseurs de contenus à valeur ajoutée. Ces logiciels fonctionnent sur des serveurs standards et permettent aux clients de fournir à leurs abonnés des services à valeur ajoutée dans le domaine de la téléphonie et de la vidéo téléphonie. La Société développe également, depuis quelques années, des solutions applicatives tout en un de communication sécurisée en environnements critiques et de management de process, permettant ainsi aux entreprises et administrations de simplifier leur communication tout en numérisant leur activité de manière sécurisée. Ces dernières solutions logicielles s'adressent à des marchés à fort potentiel et représentent maintenant un relais de croissance significatif pour la Société.

La Société détient également les titres des différentes filiales formant le Groupe STREAMWIDE (notamment STREAMWIDE France, STREAMWIDE Inc, STREAMWIDE Romania, STREAMWIDE Beijing, STREAMWIDE Tunisia et STREAMWIDE Singapore).

La Société a été admise sur le marché Growth d'Euronext Paris (ex Alternext) le 16 novembre 2007.

1.2 Évènements significatifs de l'exercice

Contexte économique mondial :

Les opérations militaires en Ukraine débutées le 24 février 2022 ont entraîné des perturbations économiques mondiales et notamment un niveau d'inflation élevé et des taux d'intérêts en hausse.

L'activité du Groupe n'a pas été impactée, de façon directe ou significative, par cet évènement.

Risques climatiques :

De par son activité, l'exposition de la Société face aux conséquences du changement climatique à court-terme apparaît limitée et n'a donc pas d'impact significatif sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

Autres évènements significatifs :

Le 9 mars 2023, la Société a émis un emprunt obligataire de 5 M€ entièrement souscrit par France Économie Réelle, via sa société de gestion Delta Alternative Management. Cet emprunt obligataire est rémunéré au taux fixe de 5,50 % et remboursable in fine le 30 juin 2028 (confer paragraphe 3.25 pour les garanties données dans le cadre de cet emprunt obligataire).

Concomitamment, la Société a souscrit un emprunt bancaire de 2,5 M€ auprès de La Banque Postale au taux de 3,80 % amortissable en 60 mensualités (confer paragraphe 3.25 pour les garanties données dans le cadre de cet emprunt).

Le conseil d'administration, conformément aux délégations qui lui ont été données par l'assemblée générale du 22 juin 2023, a procédé à la réduction du capital social par l'annulation de 248.491 actions auto-détenues.

1.3 Évènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement post clôture significatif n'a été identifié entre la date de clôture et la date d'examen des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023.

Outre les incertitudes sur l'évolution de l'économie mondiale du fait des opérations militaires en Ukraine, il n'existe pas à la connaissance de la Société, d'éléments ou évènements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière, son patrimoine, son résultat et ses activités, autres que ceux déjà pris en compte pour l'arrêté de ses comptes au 31 décembre 2023.

II_ REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales applicables en la matière (Règlement ANC 2014-03 relatif au Plan comptable général) et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

2.1 Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'a été pratiqué sur l'exercice.

2.2 Traitement comptable des frais d'augmentation du capital

Les frais d'augmentation du capital sont imputés sur le montant des primes d'émission afférentes à l'augmentation à laquelle ils sont liés (Code du commerce article L 232-9).

2.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires :

Le poste "Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires" est principalement constitué de licences de logiciels acquises. Leur dépréciation est constatée par voie d'amortissements linéaires en fonction de leur durée d'utilisation estimée à un an.

b) Frais de recherche et développement

En application des règles relatives aux actifs, les coûts de développement doivent, selon la méthode préférentielle, être immobilisés lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale et qu'ils respectent les critères listés par la réglementation.

La Société n'applique pas la méthode préférentielle. Elle comptabilise les coûts de développement dans les charges de l'exercice.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur prix d'acquisition majoré des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Leur dépréciation est constatée par voie d'amortissements linéaires, en fonction de leur durée d'utilisation estimée.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Installations techniques :	10 ans
- Agencements :	10 ans
- Matériel de bureau et informatique :	3 ans
- Mobilier :	10 ans

d) Option fiscale

Les frais d'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles, représentatifs de droits de mutation, d'honoraires, de commissions, et frais d'actes sont comptabilisés directement en charges.

2.4 Immobilisations financières

Les titres immobilisés sont valorisés au prix d'acquisition et sont éventuellement dépréciés compte tenu de l'utilité que les participations présentent pour la Société, ou de leur valeur probable de négociation.

Option fiscale

Les frais d'acquisition d'immobilisations financières, représentatifs de droits de mutation, d'honoraires, de commissions, et frais d'actes sont comptabilisés directement en charges.

2.5 Stocks de marchandises

Les stocks de marchandises sont évalués à leur prix d'achat selon la méthode du premier entré / premier sorti.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, ramenées à leur valeur probable de réalisation par voie de dépréciation en fonction des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.7 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables et qui ont pu être estimés de manière fiable.

2.8 Reconnaissance du chiffre d'affaires

a) *Redevances sur logiciels*

Les revenus liés à la cession ou la concession de droits d'accès à la plate-forme STREAMWIDE à des opérateurs de téléphonie, à des fournisseurs d'accès Internet, à des administrations ou à des entreprises, sont comptabilisés à la date de mise à disposition par STREAMWIDE des moyens d'accès (licences d'utilisation).

b) *Prestations de services*

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services, autres que la maintenance, est comptabilisé lorsque les prestations sont exécutées et les services rendus, sur la base de récapitulatifs d'activité et d'acceptation client. Les prestations de maintenance sont comptabilisées prorata temporis en fonction de la période couverte par les prestations.

Le chiffre d'affaires relatif à des prestations réalisées, acceptées et non encore facturées est comptabilisé en factures à établir. Inversement, la fraction de chiffre d'affaires facturée à la clôture de l'exercice et correspondant à une période ultérieure à la date de clôture de l'exercice, est portée au passif du bilan sous la rubrique "Produits constatés d'avance".

c) *Ventes de marchandises*

Le chiffre d'affaires est enregistré dans le compte de résultat lors du transfert de propriété.

2.9 Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels sont les produits et charges qui résultent d'évènements ou d'opérations clairement distincts des activités de l'entreprise, et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

2.10 Indemnité de départ en retraite

Les modalités de détermination de ces indemnités sont les suivantes :

- Utilisation de la méthode des droits projetés ;
- Age de départ en retraite retenu : 67 ans ;
- Application d'un taux de turn over fort dégressif selon l'âge ;
- Application d'un taux de progression des salaires de 3 % l'an ;
- Actualisation au taux de 3,45 % ;
- Utilisation de la table de mortalité INSEE 2022 ;
- Application de la convention collective "Bureaux d'études techniques".

La formule de calcul est la suivante :

- Droits acquis par le salarié (x) probabilité pour l'entreprise de verser ces droits (x) actualisation (x) coefficient de charges sociales.
- Le calcul des droits acquis par le salarié correspond à : pourcentage du salaire annuel brut estimé en fin de carrière, en fonction de l'ancienneté finale.
- La probabilité pour l'entreprise de verser les droits s'établit comme suit : probabilité de rester en vie (x) probabilité de rester dans l'entreprise.

L'indemnité de fin de carrière est appréciée pour toutes les personnes bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée, présentes à la clôture de l'exercice.

L'engagement de la Société, ainsi déterminé, s'élève à 157.174 € au 31 décembre 2023, contre 146.066 € au 31 décembre 2022. Il est comptabilisé en provision pour charges.

L'application de la réforme des retraites (LOI n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023) n'a pas eu d'impact significatif sur le calcul des engagements retraite.

2.11 Intégration fiscale

La Société a opté avec sa filiale STREAMWIDE France pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2012.

L'économie d'impôt, ou la charge d'impôt supplémentaire, égale à la différence entre la somme des impôts qui auraient dû être versés par chacune des sociétés du Groupe, si elles avaient payé elles-mêmes leur impôt, et l'impôt versé en raison du résultat d'ensemble, constitue pour la société tête du groupe fiscal (STREAMWIDE SA) un profit ou une charge enregistré au poste "Impôts sur les bénéfices".

III_ COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS ET AUTRES INFORMATIONS

3.1 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes

En €	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Logiciels	124 270	54 821	15 550	163 541
Total	124 270	54 821	15 550	163 541

Amortissements

En €	31/12/2022	Dotations	Diminutions	31/12/2023
Logiciels	79 807	57 725	15 550	121 982
Total	79 807	57 725	15 550	121 982

Valeurs nettes

En €	31/12/2022	31/12/2023
Logiciels	44 463	41 559
Total	44 463	41 559

3.2 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

En €	31/12/2022	Augmenta- tions	Diminutions	31/12/2023
Installations techniques				0
Agencements	619 291	91 801		711 092
Matériel de bureau et informatique	485 585	66 000		551 585
Mobilier	178 633			178 633
Immobilisations en cours	32 419	47 546	79 965	0
Total	1 315 928	205 347	79 965	1 441 310

Amortissements

En €	31/12/2022	Dotations	Diminutions	31/12/2023
Installations techniques				0
Agencements	101 524	63 340		164 865
Matériel de bureau et informatique	360 966	87 122		448 088
Mobilier	9 958	17 804		27 761
Total	472 448	168 266	0	640 713

Valeurs nettes

En €	31/12/2022	31/12/2023
Installations techniques	0	0
Agencements	517 767	546 227
Matériel de bureau et informatique	124 620	103 497
Mobilier	168 675	150 872
Immobilisations en cours	32 419	0
Total	843 480	800 596

3.3 Tableau des filiales et participations

Filiales	Pays	Pourcentage de détention	31/12/2023		31/12/2022	
			Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres
Streamwide Romania	Roumanie	100,00%	40 000	40 000	40 000	40 000
Beijing Streamwide	Chine	100,00%	213 275	213 275	213 275	213 275
Streamwide Inc	Etat-Unis	100,00%	1	1	1	1
Streamwide France	France	100,00%	3 050 518	3 050 518	3 050 518	3 050 518
Streamwide Tunisie	Tunisie	99,99%	4 865	4 865	4 865	4 865
Streamwide UK Limited	Royaume Uni	100,00%	1	1	1	1
Streamwide PTE LTD	Singapour	100,00%	65	65	65	65
Total			3 308 724	3 308 724	3 308 724	3 308 724

La filiale STREAMWIDE UK Limited n'a toujours pas démarré son activité au 31 décembre 2023, il est prévu de procéder à sa dissolution. L'avance en compte courant de 11.849 € consenti par la Société à cette filiale est entièrement dépréciée au 31 décembre 2023.

Les titres de participation et les comptes courants des autres filiales ne sont pas dépréciés, aucune perte de valeur n'ayant été identifiée au 31 décembre 2023.

Les informations relatives aux principales filiales sont les suivantes :

Dernier exercice clos (en €)	StreamWIDE	StreamWIDE	StreamWIDE	StreamWIDE	StreamWIDE	StreamWIDE
	Romania	Beijing	Inc	France	Tunisie	PTE LTD
Capital	40 000	213 275	1	3 050 518	4 865	65
Capitaux propres	907 419	96 697	-2 476 741	5 399 163	866 924	-25 626
Résultat net comptable	143 258	2 837	-254 456	743 333	167 901	11 638
Chiffre d'affaires	4 420 944	222 667	1 806 977	5 813 724	2 122 706	70 941
Avances consenties à la filiale	241 281		588 741			146 525
Dépréciation des avances consenties						
Avances reçus de la filiale				4 174 337		
Cautions et avals fournis						
Dividendes encaissés au cours de l'exercice						

Le résultat net comptable et le chiffre d'affaires des filiales sont convertis au cours moyen.

Le capital des filiales est mentionné au cours historique, soit au montant figurant dans les comptes de STREAMWIDE SA au poste participations (filiales détenues à 100 % depuis leur création).

Les autres éléments sont convertis au cours de clôture constaté au 31 décembre 2023.

3.4 État des créances et des dettes

Créances

En €	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	1 015 195		1 015 195
Autres immobilisations financières	90 410		90 410
Clients douteux ou litigieux	12 180		12 180
Autres créances clients	11 658 812	11 658 812	
Personnel et comptes rattachés	5 850	5 850	
Organismes sociaux	0	0	
Impôt sur les bénéfices	870 262	870 262	
Taxe sur la valeur ajoutée	404 316	404 316	
Autres impôts taxes et versements assimilés	53	53	
Débiteurs divers	113	113	
Groupe et associés	44 969	44 969	
Charges constatées d'avance	272 410	247 536	24 875
Total	14 374 569	13 231 910	1 142 659

Les créances "Groupe et associés" correspondent au compte courant d'intégration fiscale avec la société STREAMWIDE France.

Les créances au titre de l'impôt sur les bénéfices sont essentiellement représentées par les sommes à recevoir au titre du Crédit d'Impôt en faveur de la Recherche :

Périodes (en €)	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Exercice 2022	875 731		875 731	0
Exercice 2023		858 262		858 262
Total	875 731	858 262	875 731	858 262

Le Crédit d'Impôt Recherche 2022 a été entièrement remboursé le 18 octobre 2023.

Le Crédit d'Impôt Recherche 2023 fera l'objet d'une demande de remboursement conformément aux dispositions prévues pour les PME au sens communautaire.

Dettes

En €	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Autres Emprunts et dettes auprès établi crédit	5 000 000	0	5 000 000	
Emprunts et dettes auprès établi crédit	3 688 672	1 014 812	2 673 860	
Emprunts et dettes financières divers	25 702	3 512		22 190
Fournisseurs et comptes rattachés	3 375 992	3 375 992		
Personnel et comptes rattachés	107 723	107 723		
Organismes sociaux	73 868	73 868		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 365 529	1 365 529		
Autres impôts et taxes	396 618	396 618		
Dettes sur immobilisations	28 894	28 894		
Groupe et associés	4 388 349	4 388 349		
Produits constatés d'avance	1 724 271	1 724 271		
Total	20 175 618	12 479 568	7 673 860	22 190

Les dettes "Groupe et associés" correspondent au compte courant envers la filiale STREAMWIDE France qui enregistre les opérations d'exploitation entre elle et la Société.

3.5 Créances et dettes représentées par des effets de commerce

Le bilan ne comprend aucune créance et/ou dette de cette nature.

3.6 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

En €	31/12/2023	31/12/2022
Actions propres (contrat de liquidité)	104 041	175 499
Actions propres (programme de rachat)	1 185 946	4 345 624
Dépréciation des actions auto détenues		-1 707 411
Total actions propres	1 289 986	4 521 123
Valeur liquidative	1 518 719	2 813 712

L'Assemblée Générale du 29 juin 2009 de la société STREAMWIDE SA a délégué au conseil d'administration la mise en place d'un programme de rachats d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité pour l'animation du marché du titre de la Société. L'Assemblée générale du 24 juin 2016 a renouvelé cette autorisation et a élargie cette autorisation aux rachats d'actions pour la mise en place de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société et aux rachats d'actions en vue de l'attribution ou de la cession d'actions aux dirigeants mandataires sociaux et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au titre de leur participation aux fruits de l'expansion, ou pour l'annulation de tout ou partie des actions rachetées. L'Assemblée générale du 22 juin 2023 a reconduit cette autorisation pour une durée de 18 mois.

Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2023 s'élève à 72.666, soit 2,59% du total des actions de la Société. Aucune dépréciation n'a été constatée au 31 décembre 2023, car le cours de clôture (20,9 €) est supérieur au prix de revient unitaire des actions acquises et auto détenues.

Les comptes de liquidité associés (ouverts auprès de la banque Oddo) présentent un solde de 219.625 € au 31 décembre 2023.

Le solde du poste "Disponibilités" au 31 décembre 2023 est composé de comptes courants bancaires ouverts auprès de HSBC (321.807 €), LCL (60.748 €), de la Banque Postale (10.327 €) et de la Société Générale (16.140 €). Il est également composé de comptes à terme auprès de HSBC (6.000.000 €), auprès du LCL (1.500.000 €) et auprès de la Banque Postale (5.000.000 €) ainsi que d'intérêts courus à recevoir (187.218 €).

3.7 Provisions pour risques et charges

En €	31/12/2023	31/12/2022
Provision indemnité fin de carrière	157 174	146 066
Provision pour perte de change		
Total	157 174	146 066

L'utilisation des provisions s'analyse comme suit :

En €	Montant 31/12/2022	Dotations	Reprises		Capitaux propres	Montant 31/12/2023
			Utilisée	Non utilisée		
Provision indemnité fin de carrière	146 066	11 108				157 174
Provision pour perte de change	0					0
Total	146 066	11 108	0	0	0	157 174

3.8 Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer

En €	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts et dettes auprès des établ crédit	16 057	5 435
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 910 944	1 533 992
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 265	10 263
Dettes fiscales et sociales	133 607	142 988
Autres dettes	214 012	90 599
Total	2 275 885	1 783 278

Produits à recevoir

En €	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations	26 878	13 439
Créances clients et comptes rattachés	4 886 836	3 051 097
Autres créances	166	1 637
Total	4 913 880	3 066 173

3.9 Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance

En €	31/12/2023	31/12/2022
Charges d'exploitation	272 410	267 631
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	272 410	267 631

Produits constatés d'avance

En €	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation	1 724 271	1 870 768
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total	1 724 271	1 870 768

Les produits constatés d'avance ne sont pas, par nature, récurrents. Leur évolution ne peut donc pas être mise en relation directe avec le niveau d'activité mais seulement avec le calendrier de certaines commandes et des facturations liées.

3.10 Ventilation du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

En €	31/12/2023			31/12/2022		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes de marchandises			0			0
Redevances sur logiciels	6 179 833	151 407	6 331 239	6 318 706	185 170	6 503 876
Services	6 063 041	1 021 105	7 084 146	2 729 966	1 768 908	4 498 874
Prestations groupe	752 263		752 263	826 157		826 157
Total	12 995 136	1 172 512	14 167 648	9 874 829	1 954 078	11 828 907

3.11 Intégration fiscale

La Société a opté, avec sa filiale STREAMWIDE France, pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2012.

Au 31 décembre 2023, l'imposition propre à STREAMWIDE France, comptabilisée en produit par la Société, en diminution du poste "impôts sur les bénéfices", s'élève à 139.001 €.

3.12 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

En €	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant avant impôt	3 698 742	-251 700	3 447 042
Résultat exceptionnel			0
Crédit d'impôt recherche		858 262	858 262
Crédit d'impôt mécénat		6 000	6 000
Total	3 698 742	612 562	4 311 304

3.13 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

La situation fiscale différée, non comptabilisée, se traduit par un allègement de la dette future d'impôt.

En €	Bases	Impôt à 25 %
Provision indemnité fin de carrière	157 174	39 294
Ecart de conversion passif	227 790	56 948
Total	384 964	96 241

Les déficits du groupe d'intégration fiscale en report au 31 décembre 2023 s'élèvent à 4.421.896 €. La Société n'a plus de déficits nés antérieurement à l'intégration fiscale.

3.14 Résultat exceptionnel

La Société n'a pas réalisé de résultat exceptionnel sur l'exercice 2023.

3.15 Évolution des capitaux propres et du capital social

a) Évolution des capitaux propres avant résultat 2023

En €	Capital	Prime d'émission	Réserves et report à nouveau	Résultat 2022	Total
Situation au 31 décembre 2022	305 330	9 894 428	2 962 936	1 000 575	14 163 268
Affectation du résultat 2022			1 000 575	-1 000 575	0
Réduction du capital	-24 849	-5 730 772			-5 755 621
Situation au 31 décembre 2023	280 481	4 163 657	3 963 510	0	8 407 648

b) Évolution du capital social

Le Conseil d'Administration, conformément aux délégations qui lui ont été données par l'Assemblée Générale a procédé le 22 juin 2023 à une réduction du capital social par annulation de 248.491 actions auto-détenues. L'écart entre le prix de rachat et la valeur nominale, soit 5 730 772 €, a été imputé sur le compte « Prime d'émission ».

Au 31 décembre 2023, le capital social, entièrement libéré, est donc composé de 2.804.807 actions de 0,1 euro chacune de valeur nominale, négociables sur le marché Growth d'Euronext Paris.

Pour rappel, le Conseil d'Administration, conformément aux délégations qui lui ont été données par l'Assemblée Générale du 30 septembre 2022, a procédé à l'émission de 100.850 bons de souscriptions d'actions (BSA) le 23 novembre 2022.

Nature des BSA	Nombre de BSA émis	Prix de souscription des BSA	Période de conversion en actions	Nombre de BSA pour une action	Prix de souscription des actions
BSAANE 2022-1 (1)	87 130	0,750 €	Du 23/11/2023 au 23/11/2025	1	42 €
BSAANE 2022-1 Bis (1)	3 000	0,750 €	Du 23/11/2022 au 23/11/2025	1	42 €
BSAANE 2022-2 (2)	10 720	0,750 €	Du 23/11/2023 au 23/11/2025	1	42 €

(1) Emission au profit des cadres, dirigeants et salariés de la société et des sociétés liées

(2) Emission au profit de bénéficiaires dénommés (prestataires et consultants)

Au 31 décembre 2023, le nombre de BSAANE restant à exercer est de 97.750 suite aux départs, avant la période de conversion, de 4 salariés bénéficiaires.

3.16 Emprunts bancaires et obligataires

Emprunt obligataire France Économie Réelle

Le 9 mars 2023, le fonds de titrisation France Économie Réelle, représenté par sa société de gestion DELTA Alternative Management, a souscrit 100 obligations d'une valeur nominale de 50.000 € émises par la Société. Ces obligations portent intérêt un taux de 5,5% annuel et viennent à échéance, in fine, le 30 juin 2028.

Emprunt HSBC :

Le 23 juillet 2020, la banque HSBC a consenti à la Société un prêt garanti par l'Etat (PGE), d'un montant de 1.693.000 €. Le remboursement de cet emprunt était au départ in fine le 8 août 2021, avec la possibilité à cette échéance de le prolonger pour une durée de 1 à 5 ans.

Par avenant du 28 avril 2021, la Société a opté pour la prolongation de cet emprunt pour une durée de 5 ans avec un remboursement en 16 trimestrialités (la première le 5 novembre 2022 et la dernière le 5 août 2026).

À compter de sa prolongation de 5 ans, cet emprunt est rémunéré au taux fixe de 0,29 % l'an. À cette rémunération s'ajoute une commission de garantie de 0,50 % les deux premières années et de 1 % les années suivantes.

Emprunt Le Crédit Lyonnais (LCL) :

Le 15 avril 2022, la banque LCL a consenti à la Société un emprunt de 500.000 € au taux fixe de 0,80 %, remboursable en 20 trimestrialités (la première le 18 juillet 2022 et la dernière le 18 avril 2027).

Emprunt La Banque Postale (LBP) :

Le 17 février 2023, la Banque Postale a consenti à la Société un emprunt de 2.500.000 € au taux fixe de 3,80 %, remboursable en 60 mensualités (la première le 09 mars 2023 et la dernière le 15 mars 2028).

3.17 Frais de développement

Les frais de développement comptabilisés en charge de l'exercice (qui auraient été activés si la Société appliquait la méthode préférentielle) s'élèvent à 6.612.953 €, contre 5.724.801 € pour l'exercice précédent.

3.18 Écarts de conversion

Les écarts de conversion actifs et passif s'analysent comment suit :

En €	31/12/2023		31/12/2022	
	Ecarts actifs	Ecarts passifs	Ecarts actifs	Ecarts passifs
Comptes clients		211 032		337 221
Comptes fournisseurs		2 843		1 831
Comptes courants		13 915		38 983
Total	0	227 790	0	378 035

3.19 Transferts de charges

En €	31/12/2023
Prise en charge Formation	700
Indemnisation Assurance	558
Transferts de charges d'exploitation	1 258
Transferts de charges financiers	0
Transferts de charges exceptionnels	0
Total	1 258

3.20 Identité de la société consolidante

STREAMWIDE SA n'est pas consolidée par une autre entité. Elle est la société mère du Groupe consolidé.

3.21 Rémunérations allouées aux dirigeants sociaux

Les rémunérations des membres du conseil d'administration, pour leurs fonctions de mandataires sociaux, s'élèvent à 271.566 € bruts au titre de l'exercice 2023, contre 250.404 € pour l'exercice 2022.

3.22 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes s'établissent à 21.000 € HT (contre 20.000 € HT en 2022) au titre de la certification des comptes statutaires de la Société et des autres vérifications requises par les textes légaux et réglementaires.

3.23 Effectif moyen

Catégories	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	9	10
Total	9	10

3.24 Opérations hors bilan

3.24.1 Engagements financiers

a) Garanties données sur l'emprunt Le Crédit Lyonnais (LCL)

Le financement est consenti en considération de la détention par BE2TEL (P. Béglin) et OKHEMA (L. Gaichies), ensemble ou séparément, directement ou indirectement, d'une fraction du capital de la Société lui conférant la majorité des droits de vote dans les assemblées générale de la Société. Dans le cas où cette condition ne serait pas maintenue, LCL serait en droit d'exiger le remboursement immédiat de l'emprunt.

Au 31 décembre 2023 la condition de détention des droits de vote est respectée, les sociétés BE2TEL et OKHEMA détenant ensemble 80,76 % des droits de vote.

b) Garanties données sur l'emprunt obligataire

Nantissement de 66,67 % des titres financiers composant à tout moment le capital social de la société STREAMWIDE France, détenue à 100 % par STREAMWIDE SA.

c) Garanties données sur l'emprunt La Banque Postale souscrit le 17 février 2023

Nantissement de 33,33 % des titres financiers composant à tout moment le capital social de la société STREAMWIDE France, détenue à 100 % par STREAMWIDE SA.

Cet emprunt bénéficie également d'une contre garantie Bpifrance, à hauteur de 40 % de son montant.

Par ailleurs, l'emprunt obligataire et l'emprunt bancaire LBP sont également assortis d'un ratio financier à respecter (covenant), calculé sur les données consolidées annuelles du Groupe :

- Dette financière nette consolidée (hors passifs locatifs) < capitaux propres consolidés

Au 31 décembre 2023, le ratio est respecté, la dette financière nette consolidée à court, moyen et long terme étant négative à hauteur de (6,4) M€ et les capitaux propres consolidés positifs à hauteur de 22,5 M€.

d) Garanties données en faveur des clients

La Société n'a aucun engagement de cette nature au 31 décembre 2022.

3.24.2 Autres opérations non inscrites au bilan

La société n'a conclu aucune opération de cette nature.

3.25 Éléments concernant les entreprises liées et les participations

En €	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations		3 308 724
Créances rattachées à des participations		1 015 195
Prêts		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		4 021 326
Autres créances		44 969
Capital souscrit non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		22 190
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 430 971
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		4 388 349
Produits financiers		13 439
Charges financières		214 012

3.26 Informations sur les transactions avec les parties liées

L'information sur les transactions réalisées avec les parties liées n'est pas communiquée conformément aux dispositions de l'article R.123-198 du code de commerce :

- Les filiales sont toutes détenues à 100 %.
- Aucune opération de cette nature n'existe avec les actionnaires et/ou les dirigeants.